

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil intercommunal du SIDERE

Présidence : M. Luc Pellet

Séance ordinaire du 13 mars 2024

Considérant que le préavis N° 26/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE concernant :

une demande de crédit de CHF 437'455.00 TTC pour le remplacement et l'extension d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de Lausanne à Rolle

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- vu le préavis N° 26/2021-2026 du Comité de direction du SIDERE
- entendu les rapports des commissions chargées d'étudier cet objet

Décide

- d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 437'455.00 TTC afin de procéder aux travaux décrits
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 437'455.00 TTC auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions du moment

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 13 mars 2024

Le Président
Luc Pellet



La secrétaire
Claire-Lise Jorand



"Conformément aux articles 112 et SS LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours qui suivent la publication dans la feuille des avis officiels ou l'affichage au pilier public"